

ment identique et sur le plan et sur les documents administratifs, Brouchoud nous fait connaître que l'emplacement sur lequel était établi le jeu de Paume près l'abbaye d'Ainay, fut acquis par la ville, le 19 juillet 1548, par acte existant aux minutes de M^e Gayant, notaire à Lyon, et qu'il était construit et richement décoré lorsque le roi Henri II le visita le 26 septembre 1548. Or, comme ce jeu de Paume est très nettement figuré sur le plan, il en déduit que ledit plan ne peut être antérieur à l'année 1548.

Remarquant en suite que la montée du Chemin-Neuf, ouverte en 1562, par le baron des Adrets, pendant l'occupation de Lyon par les protestants, n'est point indiquée, il en conclut qu'il ne peut être postérieur à cette date.

1548 et 1562, tels sont les deux points extrêmes qu'il n'est pas permis de franchir à moins de tomber dans une erreur évidente ; et c'est dans cette période de quatorze années que notre plan qui a dû en coûter une dizaine pour son exécution, aurait été dressé d'après Brouchoud.

Le résultat de nos recherches nous permet de refuter en partie l'opinion émise par Brouchoud, et en même temps, de limiter considérablement le champs des conjectures.

Notons en passant que, soit dans les actes consulaires de la ville, soit dans la comptabilité du receveur, nous n'avons trouvé trace d'un paiement quelconque, relatif à cette œuvre. La seule mention que nous ayons relevée, est la somme de 7 livres, accordée en 1544, à un certain Loume ou Lhomme, pour avoir fait un dessin sur papier, représentant les murailles de la ville. Mais la faible somme payée ne permet pas de donner une importance quelconque à ce fait, et par suite de le rattacher à l'exécution de notre plan. Voici le libellé textuel de ce paiement :